



Rtt et journée de solidarité

Par **STELLARIS**, le **18/01/2012** à **12:26**

Bonjour,
Un cadre au forfait 218 j doit-il redonner une RTT sur les jours aloués ?
Pour 2012, le nombre de RTT est de 10, faut-il reposer une journée d'office (en l'occurrence le lundi de pentecote déjà dans les fériés), ce qui fait que le nombre de jours travaillés est en fait de 219. (366j - 105we - 25cp - 8 fériés - 9 non travaillés.)